

Compte rendu

GT4 « Modification du périmètre du site Natura 2000

Rivière Ellé

1^{er} mars 2011- Langonnet

Présents GT4 :

| | |
|---------------------|---|
| Ange Le Lan | Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan – Président du CoPil |
| Christophe Janno | Eau et Rivières de Bretagne |
| Yves Le Goff | Maire de Le Saint |
| Christophe Tachez | Chambre d'agriculture du Morbihan – antenne du Faouët |
| Dominique Williams | Npcb – Eau et Rivières de Bretagne |
| Marcel Le Lann | Fédération de pêche du Finistère |
| Alain Perron | Chambre d'agriculture du Morbihan |
| Pierrick Pustoc'h | Association de Mise en Valeur de Lan-Bern et Magoar Penvern (AMV) |
| Mélanie Ulliac | AMV |
| Anne Marie Gloaguen | Commune de Langonnet |
| Vanessa Thorin | SMEIL – SAGE Ellé-Isole-Laïta |
| Vincent Salmon | Canoë Kayac Club Quimperlé |
| Pierre Brossier | CRPF |
| Jean Pierre Cardon | Fédération de Pêche du Morbihan – AAPPMA Entente Haut Ellé |
| Bérengère Fritz | Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan |

Excusés

| | |
|----------------------|-------------------|
| Dominique Le Niniven | Maire de Priziac |
| Valère Marsaudon | DREAL Bretagne |
| Christophe Hugot | DDTM 56 |
| Thierry Couespel | CG56 |
| Franck Simonnet | GMB |
| Marcel Moysan | Maire de Querrien |

Introduction

Après le mot d'accueil d'Ange Le Lan, président du comité de pilotage, Bérengère Fritz rappelle le but de la réunion du groupe de travail sur la modification du site Natura 2000 « Rivière Ellé ». Il s'agit d'examiner la possibilité de reconnecter le périmètre du site Natura 2000 entre Pont Blanc au Faouët et Runellou à Plouray, tronçon du cours d'eau de l'Ellé écarté du périmètre actuel (défini par arrêté ministériel du 4 mai 2007).

1/ Contexte et objet du groupe de travail

Avant d'entrer dans le détail, Bérengère Fritz rappelle les points importants à prendre en compte pour définir ce nouveau périmètre :

- Rétablir la connexion entre la partie amont et aval en continuité du périmètre actuel
- Justifier cette extension par la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire
- Prendre en compte la faisabilité de réaliser des contrats Natura 2000 et donc des opérations de gestion

A l'issue de cette première partie, les interrogations émises par une partie des intervenants concernent :

1/ le périmètre actuel : comment a-t-il été établi :

- la bande de 100 mètres sur les cours d'eau est-elle une obligation réglementaire ?
- Comment est-on passé d'une première proposition de périmètre comprenant une grande partie du bassin versant de l'Ellé (avant la concertation) au périmètre actuel ?

2/ la proposition d'extension : pourquoi la restreindre au secteur Le Faouët – Plouray ?

- Pourquoi ne pas proposer directement une extension sur l'intégralité du périmètre, étant donnée la présence avérée d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire sur une surface bien supérieure au périmètre actuel ?
 - Crainte que les programmes nationaux tels que la SCAP (Stratégie de Création des Aires Protégées) et la trame verte et bleue, pour lesquels les objectifs de mise en place sont courts, gèlent pour quelques années les fonds nécessaires à la politique Natura 2000.
 - Crainte de perdre la possibilité de formuler une autre demande d'extension dans l'avenir si une première demande est accordée. (Volonté de demander le maximum tout de suite).
- Pourquoi ne pas prendre en compte les multiples affluents de l'Ellé servant de site de reproduction aux Saumons atlantiques ? De même pour les territoires de la Loutre.
 - Nécessité de remettre en question les objectifs de préservation de Natura 2000 si les sites retenus n'englobent que partiellement les territoires des espèces.

Concernant le premier point, le périmètre actuel est le résultat d'une phase de consultation et de concertation des acteurs concernés par le programme Natura 2000 dans les années 1990. Aucun document relatant les argumentaires développés lors de ces séances n'est disponible à ce jour. Les choix justifiant l'exclusion de certains secteurs du site actuels ne sont donc pas connus. D'autre part, la bande des 100 mètres retenue sur les cours d'eau n'est pas une obligation réglementaire mais plutôt une norme choisie sur tous les sites Natura 2000 en rivière, sans doute pour faciliter la délimitation manuelle du site.

Les réponses apportées sur le point 2 sont d'une part, la position de la DREAL sur le sujet, à savoir d'achever les DOCOB de tous les sites Natura 2000 dans leur périmètre arrêté puis de lancer la phase d'animation avant de remettre en cause la délimitation des périmètres. Elle avait d'ailleurs été sollicitée sur cette même question lors du précédent comité de pilotage et l'accord de principe pour travailler sur une extension de périmètre avait été obtenu sur le secteur Le Faouët - Plouray, dans la continuité du périmètre actuel.

Ensuite, la redéfinition de l'ensemble du périmètre ne peut se faire dans une réunion de groupe de travail sans validation préalable des structures compétentes, sachant qu'elle remet en cause à la fois le travail réalisé pour définir le site actuel, les activités (notamment économiques) du site et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Docob.

D'autre part, avec le recul des sites Natura 2000 plus avancés, on constate que tous les sites présentent des incohérences de périmètres. Dans la pratique, la modification de périmètres se fond au fur et à mesure, en parallèle de la mise en place du Docob. Demander une extension trop importante en surface et sans concertation risque de stopper l'avancement du projet.

Enfin, la question des financements ne se pose pas tant par rapport aux nouveaux programmes en cours en France (SCAP, trame verte et bleue) car les types de financement sont différents mais plutôt par rapport à l'enveloppe à prévoir pour des contrats Natura 2000 potentiels suite à l'augmentation en surface des habitats et habitat d'espèces d'intérêt communautaire.

En conclusion et pour avancer dans la réunion, **Ange Le Lan** propose aux participants de poser la question de la modification du périmètre du site à la fois à la DREAL Bretagne et au prochain Comité de Pilotage fixé le 6 avril prochain.

Cette mise au point permet de passer à la seconde partie de la réunion, à savoir la construction du zonage manquant entre Pont blanc au Faouët et Runellou à Plouray. Cet exercice test permettra d'évaluer les besoins et le temps nécessaire si la modification du périmètre est généralisée à l'ensemble du site.

2/ Construction d'une proposition de zonage

Bérengère Fritz présente un premier zonage, construit en collaboration avec la DREAL Bretagne. Elle invite les participants à apporter leur connaissance du terrain pour évaluer la pertinence des parcelles retenues et l'éventualité de retirer ou rajouter certains secteurs. Concernant points litigieux, une visite de terrains est programmée et un recoupement notamment avec les inventaires zones humides et les zones inondables a été proposé.

Les cartes représentant les différentes phases de construction sont présentées en annexe du présent compte-rendu.

Conclusion

Le travail sur la construction d'une proposition d'extension du périmètre du site se poursuit par :

- une visite de terrain sur les parcelles notées « à vérifier »
- un complément d'information sur les habitats présents (inventaire des zones humides, zones inondables, MAE potentielles)

D'autre part, une réponse de la DREAL, sous forme de courrier ou en Comité de Pilotage, est demandée sur la question de la révision du périmètre sur l'ensemble du site Natura 2000 « Rivière Ellé ».

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, **Ange Le Lan** remercie les participants et clôture la réunion de travail.

Ange LE LAN

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

P/O